

Le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR) est, avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'une des trois composantes de la Croix-Rouge internationale. Institution humanitaire indépendante, le CICR est l'organe fondateur de la Croix-Rouge. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles et des troubles et des tensions internes, apportant ainsi sa contribution à la paix dans le monde.

ITS
Internationaler Suchdienst
Bibliothek: 17 Sonst 20:B